



LES EXPERTS désignés par la commission d'enquête « séparation des pouvoirs » : Jean Dujardin, Adrien Masset, Jean-François Van Drooghenbroeck et Frans Vanistendael. © SYLVAIN PIRAUX.

Politique / Les députés se revoient ce mercredi pour décider de la suite

Les experts enterrent la commission d'enquête Fortis

RISQUES MAJEURS pour le dossier proprement dit, non-respect de la Constitution... Les conclusions sont nettes.

Seize heures cinq, le rapport des experts de la commission Fortis est déjà épuisé... On commande une réimpression. Le temps, pour les 17 députés-commissaires d'étaler leur scepticisme sur les bancs.

Mort-née la commission ? Allons donc, ce sont sûrement des experts « trop pointilleux » ou « légalistes », on trouvera bien « un moyen de les contourner », « avec prudence, bien sûr ». « Van Rompuy s'en est déjà mêlé, il a convoqué une réunion ce midi, pour trouver une solution »...

Fausse alerte, le Premier ministre a bel et bien convoqué les chefs de groupe de la majorité, mais il s'agissait là d'un acte de courtoisie du chef de l'exécutif envers le législatif.

Seize heures quinze, ballet de caméras pour un quatuor d'experts. Stars du jour : Adrien Masset, spécialiste en droit pénal et en procédure pénale (ULg), Jean-François Van Drooghenbroeck, spécialiste en droit judiciaire (UCL), Jean Dujardin, spécialiste en droit public (VUB) et Frans Vanistendael, spécialiste en droit fiscal (KUL). L'expert liégeois se lance, le premier, insistant sur « l'unanimité, forgée dans toutes les disciplines du droit » avec laquelle ils ont travaillé, en une semaine au lieu de trois. Dans la salle Européenne, tout le monde est déjà passé page 30, celle des conclusions. Limpides : « Les conditions dans lesquelles la commission peut exercer sa mission sont pour l'heure inexistantes. »

ou Tueries du Brabant. Là, des enquêtes pénales préliminaires étaient en cours, mais pas la procédure juridictionnelle sur le fond. Et, surtout, la commission parlementaire portait, dans ces deux cas, sur l'efficacité de l'enquête et non sur la procédure en justice proprement dite. Ici, en interrogeant les magistrats toujours saisis du dossier sur les actes posés ou les pressions subies, l'immixtion du législateur serait réelle, dit le rapport.

En interrogeant les magistrats toujours saisis du dossier, l'immixtion du législateur serait réelle

Cette immixtion pourrait surtout, insistent les experts, valoir à l'État belge une condamnation devant la Cour européenne des droits de l'homme. « Cela serait certes désagréable, pour les pouvoirs publics, estime Jean-François Van Drooghenbroeck, mais surtout cela pourrait donner des idées aux perdants. Ils pourraient tenter d'obtenir réparation à Strasbourg et faire détricoter tout le procès Fortis. »

Gare au procès non équitable. Les experts relèvent que bon nombre d'acteurs du dossier seront tenus au secret professionnel, que les personnes sous le coup de poursuites peuvent refuser de témoigner. Et puis, il y a la présomption d'innocence. Qui, objectent-ils, ne serait plus respectée dès lors même qu'un rap-

port de commission d'enquête induit un « sentiment de culpabilité » pour l'intéressé. **Et la Constitution dans tout ça ?** Enfin, ajoute le rapport, depuis 1988, le monopole du contrôle externe de la Justice a été confié au Conseil supérieur de la Justice. « Autrement dit, la commission d'enquête, par ses travaux, violerait la séparation des pou-

voirs en exerçant une mission réservée à un autre organe. »

Ne saura-t-on dès lors jamais s'il y a eu pressions sur la Justice dans l'affaire Fortis ? Les experts ne disent pas ça. Au contraire, ils pointent plusieurs procédures permettant de faire la clarté : les procédures pénale et disciplinaire en cours et l'enquête sur le fonctionnement de la magistrature que pourrait mener le Conseil supérieur de la Justice. Devant des parlementaires abasourdis par la fermeté du ton et la radicalité du propos, les

experts martèlent qu'il faut « du courage pour engager les procédures pénales ou disciplinaires, de la confiance en la justice, de la patience ». Une chose est sûre, les experts, eux, ne poursuivront pas : pas question, concluent-ils, de travailler pour une commission dont ils désavouent catégoriquement la raison d'être. Rideau, alors, sur la commission ? Retour à la case parlementaire plutôt, dès ce mercredi. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

► P.16 L'ÉDITO

Comment éviter l'enterrement ?

Et maintenant, ils font quoi, les députés commissaires ? Mystère... Tous sont repartis, le rapport sous le bras, pour le décortiquer. Et, surtout, consulter l'état-major. Une chose est sûre : pas un parti n'entend négliger l'avis des experts. Bien au contraire... Au point de renoncer à organiser une commission ? On n'en est pas là, au contraire. « Nous refuserons tout scénario qui entererait les travaux », assure Jean-Marc Nolle (Ecolo). Karine Lalieux (PS), insiste pour que « la transparence soit faite » et, au passage, que « le Parlement ne soit pas mis hors jeu ». En particulier pas au profit du Conseil supérieur de la Justice... Un élément qui a fait tiquer plus d'un

député : « En créant cet organe, il n'entraîne pas dans nos intentions de nous priver d'une partie de nos pouvoirs de contrôle sur le judiciaire », insistent les Nolle, Lalieux, Brotcorne et Maingain.

Envie de poursuivre, donc, mais sans commettre de faute. Comment ? « Le rapport ne parle pas de l'audition des membres de l'exécutif », relève Daniel Bacquelaine (MR). Sous-entendu : on pourrait, d'abord, entendre Leterme et Vandeurzen, et auditionner les magistrats au terme des procédures judiciaires. Voire carrément reporter le démarrage de la commission une fois le dossier Fortis bouclé par la Justice...

Un délai plutôt long qui pourrait, finalement, en arranger plus

d'un dans la majorité. Les libéraux, assurément : l'Open VLD retarderait ainsi au-delà du scrutin de juin la possibilité de voir Leterme et Vandeurzen blanchis ; le MR verrait Didier Reyniers préservé d'auditions parlementaires ; le CDH pourrait tenir le même raisonnement pour sa présidente. Reste le CD&V que l'on dit soucieux de blanchir ses ténors au plus vite, et le PS, ardent défenseur de commissions d'enquête... Ceux-là refuseront sans doute que le calendrier ne s'allonge trop.

Premiers arbitrages ce mercredi, au conseil des ministres restreint, puis au Parlement. Et, surtout, par téléphone, entre présidents de parti. ■

V. La.